

CARRY-LE-ROUET Lors du conseil municipal, le maire a eu l'occasion de repartir du projet métropolitain visant à limiter l'ensablement du port abri.



Les travaux, financés par la Métropole, pourraient commencer à la fin de l'année 2024 et durer tout le premier semestre 2025. /PHOTO J.-L.C.

A Carry, et c'est assez rare pour être souligné, la séance du conseil municipal commence par les questions écrites des groupes d'opposition au maire. Celui de mercredi soir n'y a pas fait exception et c'est Jean Christophe Trapy qui a commencé en réclamant à René-Francis Carpentier que les délibérations votées en conseil de Métropole "qui ont une incidence particulière sur la vie quotidienne des Carryens", puissent faire l'objet d'un retour en conseil municipal. Ce à quoi ne s'est pas opposé le premier magistrat "dans la mesure du possible". S'il a, en effet, pu expliquer la raison du passage du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), de 9,1 à 14 %, par l'uniformisation exigée par la Cour des comptes, il n'a pu, en re-

vanche, livrer les raisons qui font de la TEOM métropolitaine, l'une des plus élevées de France. L'élu d'opposition a ensuite souhaité savoir à quoi correspondait la demande d'une concession au sujet du port du Rouet. René-Francis Carpentier a rappelé que, l'an prochain, en fin d'année et au cours du premier semestre 2025, l'anse du Rouet fera l'objet d'une requalification totale avec notamment la suppression de l'épi central (qui accentue le phénomène d'ensablement) ainsi qu'une partie des pierres de la digue est, du côté de l'Association de voile de Carry (AVCR). Celles-ci seront réutilisées pour la création d'un tenon (petite digue en enrochements) coté ouest, à l'extrémité de la digue intérieure du port abri. Un projet qui a pour objectif

de pallier l'ensablement de la baie. "Une solution a été trouvée par les bureaux d'études, développait le maire, et les dates des travaux choisies en concertation avec l'AVCR. Ils seront financés en totalité par la Métropole, soit 400 000€. C'est un projet cher à mon cœur qui permettra au Rouet de retrouver son lustre d'autan."

Une délibération retirée

Dans la suite du conseil, les élus ont, à l'exception de Jean-François Marza, voté pour, de nouveau, approuver le principe d'une concession de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance, à savoir le centre aéré et la crèche du Petit Loup. Même vote pour la restauration collective des écoles, du foyer restaurant municipal et le portage des repas

à domicile. La délibération visant à attribuer une dénomination à la voie desservant le parking de la Tuilière : "Impasse de la calanque de la Tuilière", a finalement été retirée après une remarque jugée pertinente, de Luc Retail, qui rappelait qu'il existe déjà, à La Tuilière, une "impasse de la calanque".

Enfin, un appel à projet pour le programme Avelo3 mis en place par l'Agence de développement et de la maîtrise de l'énergie, sera lancé afin de développer une politique cyclable sur la Côte bleue. Une démarche conduite conjointement avec les villes d'Ensuès-la-Redonne, de Sausset-les-Pins et du Rove. L'association Carry en transition y prendra toute sa part également.

Audrey LETELLIER
aletellier@laprovence.com